Ecologie : le palmarès des départements en 2013

jeudi 16 janvier 2014, par lpe

Le magazine La Vie a publié en novembre dernier son 7e classement des 96 départements français en matière d'écologie selon 8 critères : biodiversité, gestion des déchets, eau…
Etabli selon des paramètres affinés au fil des années, ce classement ne fait pas apparaître d'excellence picto-charentaise en la matière car de manière globale les Deux-Sèvres sont classés 22e, la Vienne 25e, la Charente-Maritime 27e et la Charente 41e.

Par contre, si on reprend le classement critère par critère, il nous révèle quelques surprises :
- gestion des déchets : la France peut mieux faire avec une note de 11/20
— Deux-Sèvres et Vienne se classent 12e
— la Charente 21e
— la Charente-Maritime… 70e

- énergies renouvelables : la France est notée 8/20 et le Poitou-Charentes ne brille pas davantage
— la Vienne est le 15e département français
— les 3 autres départements sont 54e

- agriculture biologique : la moyenne pour la France avec 10/20
— les Deux-Sèvres sont 31e
— la Vienne 40e
— la Charente-Maritime 51e
— et la Charente 81e

- qualité de l'air, là encore, la France est notée 10/20
— la Vienne arrive en 5e position nationale
— la Charente-Maritime 28e
— les Deux-Sèvres 41e
— la Charente 43e

- qualité de l'eau la note nationale remonte un peu avec un 11/20
— la Charente-Maritime se classe 32e
— la Charente 52e
— la Vienne 78e
— et les Deux-Sèvres 83e !

- agenda 21, le pays se voit attribuer une note de 10/20
— Deux-Sèvres et Charente se classent 30e
— Charente-Maritime et Vienne 73e

- protection de la biodiversité, là encore la note globale est de 10/20
— Deux-Sèvres et Charente-Maritime se classent 5e
— la Charente 42e
— la Vienne 53e

- consommation durable ; la note est à nouveau de 10/20
— Charente-Maritime et Deux-Sèvres sont 15e
— la Charente est 24e
— la Vienne 41e

Nous avons donc une marge de progression !

Pour consulter en détails le classement et ses sources, consultez le site de lavie.fr